

SCORE : un nouveau système salarial à l'État de Genève

Le Conseil d'État débute sa communication sur le nouveau système salariale « Score » que l'État de Genève compte mettre en œuvre début 2021 : une procédure trop rapide au goût des syndicats et du Cartel intersyndical de la fonction publique et du secteur subventionné

Depuis un an un groupe de travail paritaire (Cartel – État de Genève) revoit la copie d'un projet de loi déposé par le Conseil d'État précédent. A bout touchant de la présentation du projet au personnel, les discussions avec le Cartel ne sont de loin pas terminées.

Le Conseil d'État a décidé d'un calendrier pour la consultation et la mise en œuvre du projet : projet de loi et règlement, projet de Protocole d'Accord avec les organisations syndicales, ces documents seront mis en consultation le 13 novembre prochain avec un délai au 31 janvier 2019 pour la remise de la réponse du Cartel. En parallèle le personnel recevra individuellement une calculatrice pour lui permettre de suivre son évolution salariale entre les deux systèmes.

Le Cartel n'a, à ce jour, pas reçu une réponse complète et fiable concernant les chiffres (économies escomptées par l'État) ni vu le calcul de l'évolution individuel des salaires qui sera remis au personnel dès la semaine prochaine.

Depuis le début du processus, le Cartel critique ce système de rémunération pour son opacité. En dépit des intentions affichées par l'État qui le qualifie de transparent et équitable, de sérieux doutes demeurent.

D'ici à la mise en consultation des documents sur lesquels le Cartel aura à se prononcer, le Cartel va réunir le personnel des services publics ce mardi 5 novembre à 20h à la salle du Faubourg pour l'informer de la situation.

En effet, pour les organisations syndicales, de nombreuses questions fondamentales demeurent sans réponse :

- Le système est-il transparent et équitable ? Sur de nombreux points il sera très difficile de comprendre comment le personnel est colloqué (attribué à une classe de salaire) et donc de faire opposition sur des éléments précis.
- Les gagnant-es et les perdant-es ? Certes certains groupes de professions vont y gagner à première vue (les manager, les professions de la santé, du social...), mais les gains vont s'étaler sur 5 ou 6 ans et dans ces nouveaux salaires seront inclus toutes les primes et, en partie, les systèmes d'indemnités (pour les horaires de nuit, week-end, fériés, indemnités qui seront fortement réduites par ailleurs). Les perdants seront nombreux (environ 40% au moment du changement de système). 3,6% seront bloqués pour le reste de leur carrière. Près de 75% des perdants rattraperont leurs blocages après environ 5 ans, à condition que le système salarial, basé sur le paiement des annuités, soit respecté par l'Etat. Des contre-propositions faites par l'État-employeur pour réduire ces pertes impliqueraient par ailleurs d'autres blocages des mécanismes salariaux pour l'ensemble des 50'000 personnes des services publics et subventionnés.
- Les avant-projets de loi sur les salaires et règlements ont fait l'objet de nombreuses propositions d'amendement et ne peuvent, en l'état, pas être acceptés par les organisations syndicales.
- Les organisations syndicales n'ont pas été consultées sur les outils et documents qui seront présentés au personnel ces prochains 15 jours.
- Les éléments permettant de travailler sur les gains potentiels de l'État sont insuffisamment communiqués et toute contre-proposition est ainsi rendue difficile voir impossible.

C'est ainsi que de nombreux doutes demeurent et les discussions ne sont pas suffisamment abouties pour présenter à la consultation un projet acceptable à ce jour. Le Cartel a l'assurance de pouvoir poursuivre les travaux sur la base de ses demandes. Le Cartel vérifiera très rapidement auprès du personnel, par le biais de nombreuses assemblées prévues, comment il est possible de corriger la situation pour la rendre acceptable ou pas pour la fonction publique.

Pour le Cartel : *Fabienne Payré (secrétaire syndicale SSP)* 076 382 15 18
Françoise Weber (secrétaire syndicale SIT) 079 792 86 48
Francesca Machesini (présidente SPG) 076 379 83 96